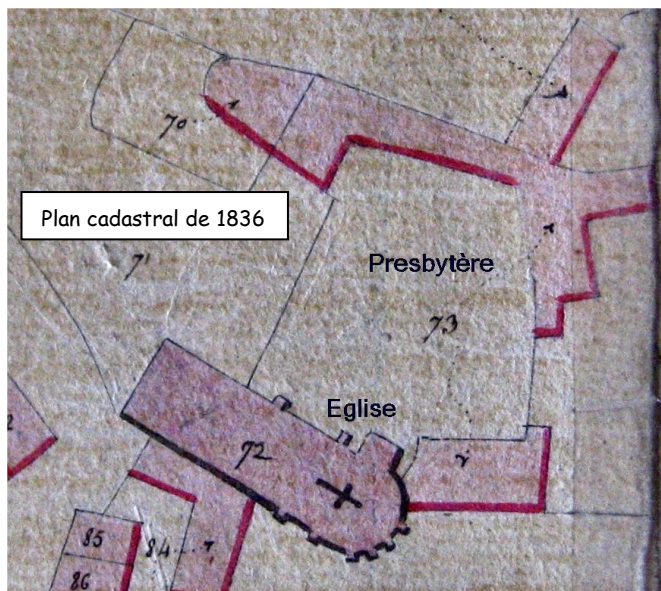


## L'église et le presbytère de la Chapelle-Bertrand

Au cours de l'année 2008, la connaissance du patrimoine de La Chapelle-Bertrand a été approfondie grâce à deux interventions de l'Association Atemporelle<sup>1</sup>. Le 13 juillet, à l'initiative de la municipalité, Anne Sénéchaud, guide-conférencière, nous fit découvrir plusieurs lieux du bourg, et sa complice Sandrine Boureau, alias Claudette Fuzeau, ponctua les connaissances scientifiques de nombreuses anecdotes de la petite histoire de notre commune avec un humour particulièrement savoureux.

Le 12 décembre dernier, Stéphanie Tézère<sup>2</sup> venait présenter une conférence sur le patrimoine de notre commune. Elle apporta de nombreuses précisions sur les différents monuments et sites bertrands. Les informations que ces deux spécialistes du patrimoine ont ainsi communiquées m'ont permis de consulter un certain nombre de dossiers<sup>3</sup> conservés aux Archives départementales de Niort, complétés par d'autres documents qui se trouvent à la mairie. Nous limiterons notre étude d'aujourd'hui à l'église et au presbytère.

Les archives faisant défaut et en raison de l'ampleur des transformations subies au XIX<sup>e</sup> siècle, il est difficile de dater avec précision l'église dédiée à Saint-Saturnin. Toutefois, quelques éléments architecturaux caractéristiques de l'art roman permettent d'avancer l'hypothèse d'une construction au XII<sup>e</sup> siècle : l'abside à pans coupés, renforcée de contreforts plats est soulignée de modillons ornés de boules ou de pointes de diamant. Une fenêtre étroite, murée ultérieurement, éclairait la nef dont les murs font apparaître des pierres de taille. A l'intérieur, subsistent des traces de peintures murales, notamment une litre funéraire<sup>4</sup>. Comme c'était l'habitude au Moyen Âge, le cimetière était implanté autour de l'église alors que les personnes les plus importantes étaient enterrées à l'intérieur de l'église ou devant les portes, le plus proche possible des lieux consacrés. A cette époque, l'église était rattachée au prieuré de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'archiprêtre de Parthenay, Messire Antoine Pasquet effectua une visite de l'église. Son rapport, en quelque sorte d'inspection, dépeint une situation guère brillante : « Lesdicts jour et an <sup>5</sup>, sur les deux heures après midi, avons fait visitation dans l'église Saint-Saturnin de Chapelle-Bertrand, auquel lieu n'avons pu trouver ni curé ni vicaire, obstant leur absence. Nous a été dit le curé dudit lieu être Messire Pierre Berton, demeurant à Saint-Loup, depuis la Saint-Michel dernière, distant de trois lieues (...) et avoir affermé les fruits de ladite cure à un nommé Vincent Jauzeau, demeurant au bourg de la Chapelle-Bertrand (...) Dans ladite église il y a un prieuré, dit prieuré de la Chapelle-Bertrand, (...) et est servi par le nommé Messire Mathurin Mercier,



<sup>1</sup> L'Association Atemporelle a pour objectif de développer les actions de mise en valeur et d'animation du patrimoine notamment dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire de la Communauté de communes de Parthenay dont La Chapelle-Bertrand fait partie.

<sup>2</sup> Stéphanie Tézère est l'auteur d'un remarquable ouvrage « Le Patrimoine de Gâtine », de 352 pages, édité en décembre 2008 par l'Association Atemporelle.

<sup>3</sup> Archives départementales des Deux-Sèvres, séries 2 O 639 et 640

<sup>4</sup> Une litre funéraire est une ornementation réalisée à l'occasion des funérailles d'une personnalité. Elle consiste en une bande noire peinte sur les murs de l'église où se déroulait la messe d'enterrement. Cette litre funéraire serait celle de René d'Escoubleau de Sourdis, seigneur de la Chapelle-Bertrand au XVIII<sup>e</sup> siècle

<sup>5</sup> « Vingt-troisième jour, du mois de novembre 1598 »

prêtre, demeurant à Parthenay, qui y va dire la messe tous les dimanches et fêtes commandées, et que on dit être curé de Saint-Pardoux. Est sacristain du dudit lieu Nicollas Thomas. »<sup>6</sup> D'autres visites d'archiprêtres dans les décennies suivantes nous permettent d'avoir quelques informations sur l'église sous l'ancien Régime : « Le 13 mars 1665, l'église est en bon état, et régie par M. Pierre Coutière, curé ; le prieuré dudit lieu est servi par M. René Delaunay, chanoine de Saint-Laurent de Parthenay. » En 1686, on constate que le cimetière est traversé de plusieurs chemins, au milieu du bourg. Vraisemblablement, comme c'est fréquent à l'époque le cimetière est le lieu de rassemblement des villageois. A l'époque, le rapport à la mort est bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Le même compte rendu de visite précise qu'il y a alors 300 communicants, c'est-à-dire le nombre de fidèles qui communient régulièrement. En 1731, le curé est Laurent-Pierre Gerbier. Le rapport nous apporte aussi quelques précisions sur le monument lui-même : « le clocher est sur la nef et contient deux cloches. Le chœur seul est voûté<sup>7</sup>. Deux chapelles, une de la Sainte Vierge, l'autre de sainte Marguerite. Le tabernacle est magnifique ainsi que le soleil<sup>8</sup>. Le grand autel est consacré. Dans la sacristie se trouve une belle armoire. Le cimetière est enfermé de haies et de fossés ». En 1820, un document d'archives montre que « Pierre Poublanc, charpentier à la Miolière, requis par le conseil municipal » a effectué la réfection « d'une partie des lambris » pour une somme de 50 francs couvrant la fourniture « des planches et chevrons (32 francs) et 12 journées de travail à raison de 1f50 (18francs) ».

Trente ans plus tard, l'église est en mauvais état comme le précise le conseil de fabrique<sup>9</sup> le 2 janvier 1851 « considérant que le clocher et la toiture de leur église étaient dans le plus mauvais état possible : les eaux pluviales s'introduisaient partout dans l'église ; qu'il y avait déjà beaucoup de boiseries attaquées par l'humidité, que plusieurs murs avaient pris une teinte verte, résultant de la même cause ». Le 2 février 1851, « un devis des travaux à faire à l'église de La Chapelle-Bertrand » est établi ; il s'agit de très gros travaux puisqu'ils consistent « à défaire la maçonnerie et la toiture du clocher qui sont dans le plus mauvais état possible, à défaire la couverture et la charpente de la nef qui malgré tous les soins qu'on leur a donnés jusqu'à

tailleur de la chaux pour venir fournir que la somme d'aujourd'hui 60. »

— Matériaux de la Couverture —

150 M <sup>3</sup> de Chaux à _____	0.25 le mètre	_____	67. 50
3000 Poutres de Chêne à _____	0.35 le mètre	_____	105. 00
15 M <sup>3</sup> de Bois de Sapin à _____	1.00 le M <sup>3</sup>	_____	15. 00
2000 Cuiras à _____	16.00 le M <sup>3</sup>	_____	32. 00
2 Poutres de Chêne à _____	16.00 le mètre	_____	32. 00
8 Barriques de Fable à _____	1.00 la barrique	_____	8. 00
Aut <sup>e</sup> 19. Vingt mètres environ de revêtement en ardoises, avec les ardoises, les voliges, les poutres fournies par l'ouvrier à _____	3.00 le mètre	_____	60. 00
			à reporter — 1338. 50

275. 50

ce jour laissent, partout, pénétrer les pluies dans l'église. On posera ensuite le clocher (...) sur le pignon de la façade du mur d'église<sup>10</sup> et un mur de refend... » On prévoit également d'édifier « une voûte en plafond sur la nef » et « comme l'église est très sombre vers la grande porte » d'ouvrir plusieurs fenêtres. L'importance de ces travaux explique le montant du devis : 2409,50 francs. Ce devis élaboré par Rainaud, entrepreneur à Parthenay est particulièrement détaillé comme le montre l'extrait ci-joint. Mais le conseil de fabrique ne dispose que de 400

francs et le conseil municipal ne peut avancer la somme que de 400 francs auxquels s'ajoutent cent francs offerts par le curé. Aussi, le 2 février 1851, le conseil municipal<sup>11</sup> s'adresse au Ministre des cultes par l'intermédiaire de la voie préfectorale : « Considérant que les travaux portés au devis sont urgents et ne peuvent être retardés sans s'exposer à des dommages notables et peut être à des accidents. Considérant que la commune de La Chapelle-Bertrand a été horriblement ravagée par la grêle. Considérant que la commune vient de faire de grands sacrifices pour faire construire une maison d'école. Considérant que la grande majorité des habitants<sup>12</sup> de La Chapelle-Bertrand n'est composée que de fermiers et de bordiers.

<sup>6</sup> Abbé Drochon : « L'ancien archiprêtre de Parthenay. Visites des paroisses (1598-1740) »

Poitiers, imprimerie Oudin, 1884, 162pages

<sup>7</sup> Contrairement à sa localisation actuelle, le clocher se trouvait à proximité du chœur comme en témoigne encore aujourd'hui un oculus permettant le passage des cordes. La nef devait être à charpente apparente.

<sup>8</sup> désigne l'ostensoir.

<sup>9</sup> La fabrique est l'association de laïcs qui gère l'entretien de l'église, du presbytère et du cimetière. En 1850, la principale source de ses recettes provenait de la location « des chaises, bancs et tribunes de l'église » pour une somme de 270 francs.

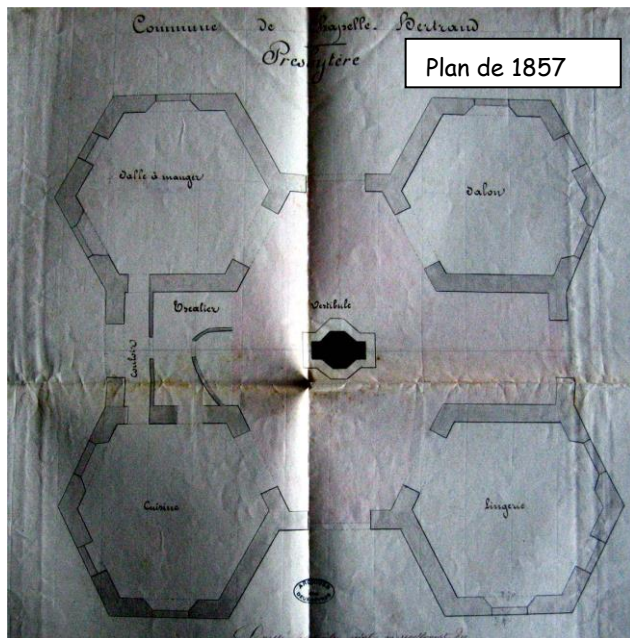
<sup>10</sup> Mur qui se révéla pas assez solide et qu'il fallut reconstruire pour une somme de 577,50 francs.

<sup>11</sup> Le conseil municipal, présidé par le maire Jacquenet, réunit ce jour là neuf conseillers municipaux (dont deux déclarent ne savoir signer !) auxquels se sont joints trois Bertrandrais représentants « les plus imposés de la commune ».

<sup>12</sup> En 1851, la commune compte 674 habitants.

Considérant que le défaut de commerce dans le bétail et dans le blé, seule ressource de nos pays met la commune dans la plus grande gêne (...) prie instamment M. le ministre des cultes de venir au secours de la commune de La Chapelle-Bertrand ». Cette demande appuyée par une lettre de l'évêque de Poitiers<sup>13</sup>, reçoit, le 4 avril 1851, une réponse favorable du ministre qui accorde une somme de 1500 francs ce qui permet l'adjudication des travaux, « à la troisième bougie » à Louis Lavois de Saint-Loup-sur-Thouet. Le 8 juillet 1853, le maire, assisté de deux conseillers municipaux, procède à la réception définitive des travaux de l'église, alors que le récolement des travaux fait apparaître un montant total de 3359,60 francs<sup>14</sup>

A la même époque, le presbytère-cure, visible sur le plan cadastral de 1836 et qui a été donné à la commune en 1825 par la comtesse d'Aubéry<sup>15</sup>, est l'objet lui aussi de travaux importants. En novembre 1852, l'agent-voyer de Parthenay, Jarry, a établi des plans et un devis pour la construction d'un nouveau presbytère, devis qui se montait à 6306,14 francs. Là encore, le ministère de l'instruction publique et des cultes fournit une nouvelle subvention conséquente de 4000 francs et la municipalité espère couvrir le déficit par un rabais consenti par l'adjudicataire. Deux ans plus tard, le même agent-voyer chargé de suivre les travaux fait un certain nombre de remarques au sous-préfet sur le marché qui a été passé entre la municipalité et l'entrepreneur de maçonnerie « ce marché contient non pas un changement au projet primitif, non pas une modification mais une réforme complète. Une construction de forme assez bizarre<sup>16</sup> a remplacé celle à laquelle chaque habitant croyait voir s'élever la nouvelle habitation de son pasteur. » L'agent-voyer désigne sans ambiguïté l'auteur de la transformation de son projet : « Ce marché signé par Monsieur le Maire fut fait, il faut le dire, par Monsieur le curé et chacune des conditions qui y sont établies est bien son œuvre. » Ce maître d'œuvre craint à juste titre que le montant des travaux dépasse largement le devis initial ; en particulier, il fait remarquer que « la forme du bâtiment en construction nécessite une toiture en ardoises d'où il résulte que, en la vieille tuile que j'espérais employer ne pouvant plus servir, il y aura sur cet article une augmentation assez forte. Il en sera de même pour la charpente. » De plus, il émet des doutes



sur la solidité de la voûte de la cave, craintes qui se révélèrent particulièrement judicieuses comme le montrera l'avenir. Au cours des années 1854-55, un certain nombre de marchés, très détaillés, furent passés par Jacquenet, le maire de la commune, avec les entrepreneurs des différents corps de métiers<sup>17</sup> pour l'exécution des travaux. Le 10 février 1857, a lieu le récolement des travaux, c'est dire que la construction du presbytère est terminée. Reste une question fondamentale le paiement des entrepreneurs. Le 28 décembre 1857, le maire informe le conseil municipal que « le montant du récolement du presbytère s'élevait à la somme de 10592,87 francs, que sur cette somme il avait été payé aux ouvriers celle de 5988 francs et que par conséquent il restait dû 4604,82 francs aux ouvriers qui ont fait le travail » c'est pourquoi, le conseil municipal demandait au « préfet à être autorisé à disposer des fonds provenant de la vente de terrains

<sup>13</sup> Louis-François-Désiré-Edouard Pie, évêque de Poitiers de 1849 à 1880 est bien en cour auprès de l'Empereur Napoléon III.

<sup>14</sup> auxquels on retranche 40 francs correspondants aux dégâts causés « par suite de l'inattention des ouvriers, au mobilier de l'église, surtout aux bancs. »

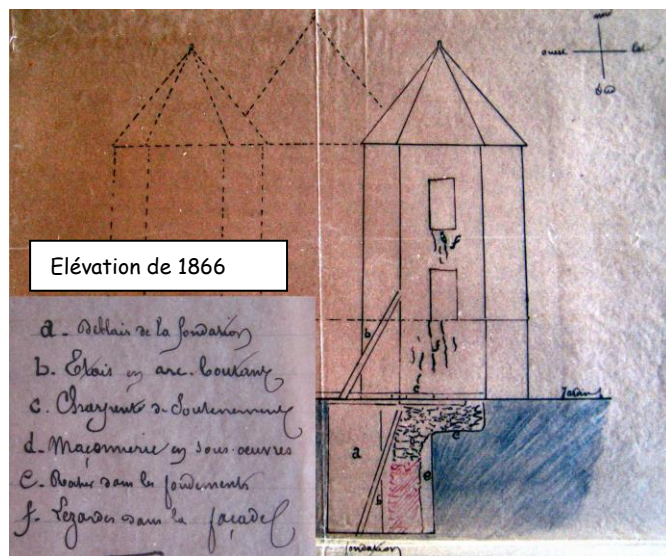
<sup>15</sup> Acte de donation passé en l'étude de maître Drouin notaire à Dangé (Maine-et-Loire) le 3 août 1825, donation acceptée par le représentant de la commune par un acte passé en l'étude de M<sup>e</sup> Bernardeau, notaire à Parthenay, le 17 mai 1828. Mme d'Aubéry a fait don d'une maison servant alors de presbytère, avec cour, jardin et terrain, le tout contenant environ 53 ares avec la clause de loger gratuitement le desservant de la paroisse.

<sup>16</sup> Le plan montre l'association d'un octogone encadré de quatre hexagones. Il s'agit en effet d'un grand presbytère pour un seul desservant : le rez-de-chaussée comprend une cuisine, une salle à manger, un salon et une lingerie autour d'un vaste vestibule, une cave, quatre pièces au 1<sup>er</sup> étage et des combles accessibles par un escalier.

<sup>17</sup> Julien Niel, maçon à Crémille ; Guilloteaux, terrassier à Parthenay ; Dupond, marchand de bois à Vautebis ; Guénechaud charpentier à Airvault ; Lavois, couvreur à Saint-Loup ; Clochard, menuisier à Chaussauvent de Vasles ; Pasquier serrurier à Parthenay ; Girard, ferblantier à Parthenay ; Leroux, peintre et vitrier à Parthenay.

vagues que la commune vient d'aliéner pour une somme de 1540 francs». La commune a été obligé de contracter un emprunt sur huit ans pour combler le déficit de ce dispendieux presbytère qui, moins de dix ans plus tard, n'en connaît pas moins des problèmes comme le signale, le 7 octobre 1866, le conseil de fabrique « la partie du presbytère, côté sud menace ruine, et il y a danger à l'habiter ». Le conseil de fabrique, compte tenu de l'insuffisance des revenus de la fabrique se tourne vers le conseil municipal auquel il soumet le devis de M. Rainaud, architecte et entrepreneur à Parthenay. Le 2 novembre 1866, le conseil municipal vote la somme de 300 francs correspondant au montant du devis mais fait une demande de subvention au département. Malgré un avis défavorable du sous-préfet de Parthenay, le préfet des Deux-Sèvres écrit, le 24 décembre 1866, au général Allard<sup>18</sup> pour lui faire part que « sur votre demande, je viens d'allouer à la commune de La Chapelle-Bertrand, une somme de 300 francs pour l'aide à payer la dépense des réparations urgentes à exécuter à son presbytère. » Cette somme ne suffit pas et en 1868, le général Allard demandait au préfet une « rallonge » de 150 francs qui lui fut, comme il se doit, attribuer !

Le presbytère semble être désormais en parfait état, alors il est de nouveau question de travaux à l'église. Le 12 août 1874, le conseil de Fabrique se penche sur « l'urgente nécessité de réparer l'église et le plan et le devis dressés par Monsieur Brisacier, architecte. » Ce devis est divisé en deux parties, « la première comme plus urgente comprenant la restauration de l'église, abside et nef, la construction d'un transept et d'une sacristie. La deuxième, moins urgente, comprenant la reconstruction du clocher et de la façade ». Le financement de la première partie serait assuré par la participation de la fabrique (2000 francs) à laquelle s'ajouteraient « deux mille francs



souscrits par Madame la Comtesse d'Aubéry, un secours de mille francs assuré par l'évêché, deux mille francs souscrits par Monsieur le Général Allard et la somme de quatre cent cinq francs donnée par différents souscripteurs et une demande de deux mille sept cent deux francs au département et à l'Etat. » La cheville ouvrière de ce vaste programme de travaux est le général Allard, membre du conseil de fabrique et maire La Chapelle-Bertrand. Dans une lettre manuscrite datée du 2 avril 1874, il expose les motifs de ces travaux « l'église de la Chapelle-Bertrand date de l'époque romane (XII<sup>e</sup> siècle), mais elle a perdu son caractère par les restaurations et ornements du dernier siècle et on a peine reconnaître son architecture primitive à travers ces mutilations ... ». Bien évidemment, le 9 mai 1874 le conseil municipal se prononce favorablement sur le projet en reprenant les arguments du général Allard : « La restauration de la nef et de l'abside de l'église sont de première urgence, leur état de dégradations ne permet pas de différer plus longtemps sans de graves inconvénients, des réparations qui ont été plusieurs fois demandées et que commande la dignité du lieu Saint. L'espace intérieur de l'église est insuffisant pour le nombre des fidèles et on propose de l'augmenter par l'addition d'un transept qui donnerait le moyen d'établir deux chapelles nécessaires pour le service divin, et qu'une population de 700 âmes justifie à tous les points de vue. ». Le montant des travaux est conséquent (8307,26 francs), et le général Allard obtient les subventions du département (600 francs) et de l'Etat (2000 francs) en 1875, auxquels s'ajoutent de « nouveaux secours » publics en 1877 (2000 francs) en raison de la réalisation de la deuxième partie du projet. L'église de La Chapelle-Bertrand doit donc l'essentiel de son aspect actuel aux travaux qui ont été effectués dans les années 1870-80 ; c'est le cas notamment de la façade, du clocher, des chapelles du transept et de la sacristie.

En 1892, il est de nouveau question du presbytère : le 26 juin, le conseil de fabrique tire de nouveau la sonnette d'alarme : « le presbytère est dans le plus triste état de délabrement, les murs sont lézardés, les plafonds s'effondrent, les parquets sont en maints endroits déprimés, disjoints ou pourris, l'ensemble de la construction autrefois mal exécuté avec de vieux matériaux défectueux demande en certaines parties d'être consolidé d'urgence ». Cette même instance votait une somme de 500 francs pour les travaux et se tournait,

<sup>18</sup> Le général Nelzir Allard, né à Parthenay en 1798, résidait à La Touche-Ory. IL fut député des Deux-Sèvres de 1837 à 1848, conseiller d'Etat à partir de 1852, conseiller général des Deux-Sèvres de 1842 à 1876 et président de cette même assemblée de 1861 à 1877, maire de La Chapelle-Bertrand de 1871 à sa mort en 1877, c'est dire que sa notoriété et ses fonctions ont joué un rôle indéniable dans l'attribution de cette subvention ... et des suivantes.

comme d'habitude, vers la commune « pour qu'il soit pourvu à une partie de la dépense sur les fonds communs ». Le conseil municipal, réuni par le maire Fillon, par ailleurs membre du conseil de fabrique, répondait favorablement à la demande « après avoir mûrement délibéré, considérant que les travaux répondent à des besoins réels et depuis longtemps constatés, que les ressources de la Fabrique sont insuffisantes pour subvenir à la dépense (1200 francs) accorde à la Fabrique un secours de 500 francs à la condition qu'elle exécute à ses risques et périls, tous les travaux prévus. »

Ce furent vraisemblablement les derniers frais que fit la commune dans le presbytère. En effet, à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, la préfecture voulut mettre sous séquestre le presbytère croyant qu'il s'agissait d'un bien de la fabrique ce qui amena la protestation du maire rappelant la donation de 1825. L'examen par l'administration préfectorale des délibérations du conseil municipal amena la remise en question de la gratuité du logement du curé comme le stipulait, en 1825, l'acte de donation de la



comtesse d'Aubéry. Alors en 1908, le conseil municipal exaspéré par les tracasseries administratives prend la délibération suivante : « considérant que le presbytère a été donné à la commune par Mme la comtesse d'Aubéry par acte en date du 3 août 1825 et à condition de loger le curé, considérant que la commune pourrait se trouver exposée à une action en revendication du dit immeuble par suite de non exécution des conditions de l'acte de donation, considérant que l'administration préfectorale déclare qu'aujourd'hui la loi du 13 avril 1908 a rendu impossible la continuation de cet état de choses, considérant que cette interprétation de la loi par l'administration (...) a pour conséquence d'empêcher la commune d'une façon formelle de remplir ses engagements, le conseil se déclare disposé à remettre aux représentants du donateur de 1825 le bien donné à l'époque. » Toutefois, la commune fait valoir qu'elle a apporté une certaine plus-value<sup>19</sup> à la donation initiale, et qu'elle demande une indemnité aux héritiers de la comtesse d'Aubéry. Une expertise chiffre à 1800 francs cette plus-value. Les héritiers marchandent le paiement de cette somme en contre partie « de l'achèvement du chemin de la Bestière à la Sicaudière par la Cheneulière, avec construction d'un pont<sup>20</sup> ; travail qui présente pour eux comme du reste pour une grande partie de la commune une incontestable utilité. Ils verseraient cette somme le jour où ce travail serait mis en adjudication. » Le conseil entérine cette proposition et c'est ainsi que le presbytère a quitté le domaine communal pour redevenir propriété privée.

Devant l'état actuel de ce bâtiment, on ne peut que partager l'avis de Stéphanie Tézère dans son ouvrage sur « Le Patrimoine de Gâtine » en déplorant que ce presbytère particulièrement « intéressant par son architecture atypique soit voué aujourd'hui à une ruine imminente ».

Michel BERNIER  
Le Vieux Moulin  
6 janvier 2009

<sup>19</sup> C'est le moins qu'on puisse dire : le montant des travaux de la deuxième moitié du XIXe siècle avoisinant les 11000 francs.

<sup>20</sup> Il s'agit du petit pont qui enjambe le ruisseau du Fouilloux entre la Miolière et la Cheneulière, à proximité du Vieux Moulin. Jusqu'à cette date, la circulation vers la Cheneulière, le Poiron et les autres écarts se faisait par un chemin partant de la Garlière.